

USRT

Union suisse des
Commerces spécialisés en radio-TV et multimédia



**Jeunes professionnels –
Un gain pour chaque entreprise**

Electronicienne en multimédia CFC Electronicien en multimédia CFC

Qui forme, pense plus loin !

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle s'applique à la profession d'électronicienne en multimédia, électronicien en multimédia.

Les appareils dans le domaine de l'électronique de divertissement changent rapidement; la spécialisation dans des domaines spécifiques est inévitable pour presque n'importe quelle entreprise. La nouvelle ordonnance sur la profession professionnelle prend ce fait en compte. Une entreprise de formation ne doit plus que couvrir que l'un des trois domaines spécifiques donnés.



	Exemples de domaines de travail	Entreprises formatrices
Formation spécifique 1	<ul style="list-style-type: none">- Donner des conseils techniques.- Contrôler des appareils, analyser leurs défauts et les réparer.- Effectuer des travaux de service ou de maintenance chez les clients.- Configurer des ordinateurs et des composants de réseaux.- Installer des réseaux multimédias domestiques.	<ul style="list-style-type: none">- Commerces spécialisés en radio/TV- Succursales de la branche EGP- Revendeurs haut de gamme- Ateliers centralisés- Marchés EGP, PC-Shops
Formation spécifique 2	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser des installations domestiques.- Etendre des installations existantes.- Réaliser des réseaux en fibre optique et des installations, assurer la maintenance et l'entretien de réseaux de transmission (télé-réseau, DSL, FTTH).- Installer, mettre en service et entretenir des réseaux de sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Commerces spécialisés en radio/TV- Entreprises de télé-réseaux et de télécommunication

Qui forme, investit dans le futur !

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des installations de vidéoconférence - Installer et entretenir des dispositifs de surveillance. - Réaliser des installations de sonorisation et en assurer la maintenance. - Equiper des manifestations en technique AV et en assurer le suivi. - Concevoir et installer des équipements AV. - Planifier et installer des réseaux domestiques complexes et en assurer la maintenance. - Planifier et réaliser la technique de commande d'installations AV avec interface domotique et en assurer la maintenance. | <ul style="list-style-type: none"> - Commerces spécialisés EGP - Entreprises spécialisées dans la technique des manifestations - Entreprises de sécurité électronique - Entreprises de techniques de présentation - Entreprises de télématique - Entreprises d'installations électriques - Entreprises d'intégration de systèmes |
|---|---|

Formation à l'école professionnelle

La formation à l'école professionnelle est identique pour les apprentis des trois domaines spécifiques. Cela garantit que les apprentis obtiennent une connaissance approfondie et large. Les deux premières années d'apprentissage, les apprentis vont à l'école professionnelle deux jours par semaine. Dans la 3^{ème} et 4^{ème} année d'apprentissage, la charge d'enseignement est réduite à un jour par semaine. Après l'examen partiel à la fin de la deuxième année d'apprentissage, un technicien pouvant s'acquitter de manière autonome différentes tâches est déjà à disposition de l'entreprise formatrice.

Exigences professionnelles aux formateurs

Les formateurs doivent être au bénéfice des qualifications suivantes:

- les électroniciens en multimédia CFC justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;
- les électroniciens en multimédia diplômés justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;
- les personnes de professions apparentées titulaires d'un CFC et disposant des connaissances professionnelles requises propres aux électroniciens en multimédia CFC et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;
- les personnes titulaires d'un titre correspondant de la formation professionnelle supérieure;
- les personnes titulaires d'un diplôme correspondant d'une haute école et justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation.

Cours interentreprises

Les cours interentreprises (CI) complètent et approfondissent les connaissances acquises au sein de l'entreprise formatrice et de l'école professionnelle. Au total, il y a 15 jours de cours pendant les trois premières années d'apprentissage.

Procédure de qualification

La procédure de qualification se compose des éléments suivants :

- examen partiel à la fin de la 2^{ème} année d'apprentissage
- examen de connaissances professionnelles et travail pratique individuel à la fin de l'apprentissage
- examen de culture générale
- notes d'expérience de connaissances professionnelles et de culture générale.

Qui forme, forme également ses futurs collaborateurs.



Association professionnelle responsable



Union suisse des commerces spécialisés en radio-TV et multimédia

Bureau

Niklaus-Wengistrasse 25

2540 Grenchen

E-mail: info@vsrt.ch

Tél.: 032 654 20 20



Like us on

Facebook